

 <p>Université Nice Sophia Antipolis</p> <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p>MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION</p> <p>Mention : « Droit privé » Responsable de la mention : M. le Professeur Yves Strickler</p> <p>Spécialité à finalité recherche et professionnelle (M2) :</p> <p>Histoire du droit et conservation du patrimoine</p> <p>Responsables : VERNIER Olivier (PR) et BELLAGAMBA Ugo (MCF)</p>	<p>Année Universitaire 2017-2018</p>
--	--	--

Présentation et objectifs

Master double comprenant deux parcours distincts, un parcours recherche « histoire du droit » et un parcours professionnel « droit et conservation du patrimoine culturel », organisés à partir d'un tronc commun au premier semestre, et impliquant des activités et des enseignements distincts au second semestre.

Objectifs :

- Finalité recherche : amener l'étudiant à une activité scientifique, à partir de sources juridiques, archivistiques ou autres, lui faire acquérir un savoir dans les domaines relevant du master.
- Finalité professionnelle : conduire l'étudiant à maîtriser le cadre juridique de la conservation, en fonction de la nature et de la situation de l'objet à conserver, lui apporter les réponses posées par la notion de patrimoine culturel.

Insertion professionnelle

Finalité recherche : Prépare à différentes activités professionnelles, dont les métiers de l'enseignement du supérieur et du secondaire, grâce à des enseignements d'histoire du droit (histoire de la procédure, du droit pénal, de la protection sociale).

Par l'enseignement de la culture juridique générale et la préparation aux épreuves orales et écrites, il peut donner également accès aux concours de la fonction publique de catégorie A. Pour les mêmes raisons, et en apportant aux candidats des bases solides sur l'origine des règles de procédure, y compris en droit comparé, il leur permet aussi d'envisager une carrière judiciaire (avocat, magistrat, etc.)

Finalité professionnelle : Les diplômés peuvent envisager une carrière de cadre juridique de la conservation, notamment comme conservateurs dans les institutions publiques (bibliothèques, Musées, Archives, institutions d'État ou collectivités territoriales), en étant recrutés soit par voie de concours auxquels ils sont préparés par leur scolarité dans le master, soit comme contractuels avec possibilité de titularisation.

Dans le cadre de la culture d'entreprise, ils peuvent être également recrutés en qualité de cadres à la conservation. Il en est de même des fondations ou des collections privées, qui recherchent des diplômés susceptibles à la fois de tâches de conservation et d'expertise juridique. Les diplômés peuvent aussi envisager des activités de conseils en matière de reconstitution historique, de consultants ou toutes autres activités destinées à rendre accessibles au public des fonds patrimoniaux.

Conditions d'accès et pré-requis

Publics concernés : les titulaires d'un master 1 des disciplines juridiques, ou les étudiants titulaires d'un diplôme équivalent des universités françaises et étrangères, recrutés sur dossiers.

Les candidats, en activité professionnelle, peuvent être également admis au master, sous réserve de l'appréciation de l'équipe pédagogique et/ou de la validation des acquis de l'expérience professionnelle.
Sélection sur dossier, complété éventuellement par un entretien.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : unice.fr/asure

Programme des études (sous réserve de modifications)

SEMESTRE 1

Description de la formation	Nombres d'heures	ECTS	Coefficient
UE 1 - Histoire de la procédure à Rome	30	3	1,5
UE 2 - Histoire du procès pénal	30	3	1,5
UE 3 - Histoire de la protection sociale	30	3	1,5
UE 4 - Histoire de la jurisprudence européenne	30	3	1,5
UE 5 - Histoire de la Common Law	30	3	1,5
UE 6 - Culture juridique générale	30	3	1.5
Préparation au Grand Oral	10		
Grand Oral		12	6
TOTAL SEMESTRE 1	190	30	

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

SEMESTRE 2

Description de la formation	Nombres d'heures	ECTS	Coefficient
Histoire de la protection du patrimoine culturel	10	1	0,5
Droit du patrimoine culturel	10	1	0,5
Art, architecture et patrimoine	10	1	0,5
Le patrimoine industriel	10	1	0,5
Défense et mise en valeur du patrimoine des collectivités publiques	20	2	1
Droit et mise en valeur du patrimoine culturel privé	20	2	1
Séminaires, conférences et assiduité générale		2	1
Préparation aux épreuves écrites	10		
Epreuve écrite		6	3
Stage et rapport de stage		14	7
TOTAL SEMESTRE 2	90	30	
Archiviste et ressources documentaires	21	2	1
Philosophie du droit	21	2	1
Histoire des idées politiques	21	2	1
Langue et civilisation italienne	21	2	1
Séminaires, conférences et assiduité générale		2	1
Préparation aux épreuves écrites	10		
Epreuve écrite		6	3
Stage et rapport de stage		14	7
TOTAL SEMESTRE 2	90	30	

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

Dispositions générales et contrôle des connaissances

Il n'y a qu'une session d'examen par an. L'assiduité, sauf dérogation exceptionnellement accordée, pour raisons graves, par le directeur du master, est obligatoire.

Chacun des enseignements du premier semestre (U1 à 6) donne lieu à un examen oral. Le grand oral, d'une durée de 30 minutes, se déroule, après préparation en loge d'une heure, devant l'ensemble des enseignants du semestre. Les cours du premier semestre sont groupés sur la première partie de la semaine, du lundi au mercredi matin, pour permettre aux étudiants la poursuite d'activités annexes, qu'elles soient culturelles ou professionnelles.

La moyenne du semestre s'établit à 150 points sur 300 possibles. Le jury, composé du directeur du master et des enseignants du premier semestre, dresse, après délibération, la liste des étudiants admis à poursuivre au second semestre.

Chacun des enseignements du second semestre (U7 à 11) donne lieu à un examen oral. L'épreuve écrite, d'une durée de 4 heures, porte au choix du candidat sur l'élaboration d'une note de synthèse, pour laquelle une préparation séparée est organisée, ou sur dissertation de culture juridique générale.

Pour le parcours recherche, le choix du sujet de mémoire et sa rédaction s'effectuent sous le contrôle d'un directeur de recherche, professeur ou maître de conférences HDR, enseignant du master. Le mémoire recherche donne lieu à soutenance devant un jury composé de deux enseignants au moins, dont le directeur de recherche.

Pour le parcours professionnel, le stage d'une durée minimum de 3 mois continus, s'effectue nécessairement au sein d'une institution culturelle ou du service culturel et/ou patrimoine d'une collectivité publique ou d'un organisme privé, personne physique ou morale. Le stage est suivi par un directeur de stage, désigné par l'institution d'accueil et par un enseignant tuteur. Le mémoire de stage est soutenu devant un jury comprenant le directeur du master ou son représentant, le directeur de stage et l'enseignant tuteur.

Les cours du second semestre sont groupés sur la deuxième partie de la semaine, les jeudi et vendredi, pour permettre aux candidats de mener à bien leurs activités de recherche ou le bon déroulement de leur stage. **La moyenne générale, soit 300 points sur 600, est exigée pour l'obtention du master.**

Bonus « Sport » facultatif :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre "FFSportU" peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

Plagiat :

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 206) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.92.15.71.49 ou + 33 (0)4.92.15.70.94

Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr Web : droit.unice.fr